

S.I.R.I.S.

Syndicat Intercommunal de Regroupement et d'Intérêt Scolaire

Cour d'Antin 45270 BELLEGARDE

Tél/Fax : 02 38 90 24 78

syndicats@bellegarde45.fr

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

n° d'inscription :

dossier reçu le :

Justificatifs fournis : Livret de famille Justificatif de domicile Jugement de divorce/séparation
 N°CAF/MSA Certificat de radiation Autre :

DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE

L' enfant

Nom de l'enfant.....Prénom de l'enfant.....

Date de naissance.....Lieu de naissance.....

Sexe : Masculin Féminin

Situation familiale

Mariés Pacsés Union libre Séparés Divorcés
 Célibataire Veuf (ve)

En cas de séparation ou de divorce, préciser :

⇒ Autorité parentale : conjointe à la mère au père

⇒ Résidence principale de l'enfant : garde alternée chez la mère chez le père

Responsables légaux

	Parent 1	Parent 2
Nom et prénom		
Adresse		
Code postal et Ville		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Email		
Profession		
Nom de l'employeur		
Téléphone professionnel		
N° CAF ou MSA		

AUTRE RESPONSABLE LÉGAL : Autorité parentale oui Non

Organisme :

Nom et Prénom du tuteur :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code Postal :Commune :

Téléphone domicile :Téléphone portable :

Email :

En cas de déménagement : indiquer ici votre future adresse :

Qui concerne : Père Mère Père et Mère

Adresse complète :

.....

A compter du :/...../.....

Enfants dans le foyer *

Nom et prénom	Date de naissance	Classe - école

**Frères, sœurs et autres enfants vivant à l'adresse de l'enfant*

Autorisations

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Adresse	Téléphone	Autorisée à venir chercher	A prévenir en cas d'urgence

ATTENTION

Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale.

En cas de séparation des parents, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant.

En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée, et justifiée.

Je soussigné (e) :

agissant en qualité de mère père tuteur de l'enfant ci-dessus désigné, **demande son inscription en classe de :**

Maternelle PS MS GS

Élémentaire de Bellegarde CP CE1 CE2

Élémentaire de Quiers/Bezonde CE2 CM1 CM2

Date de rentrée à l'école : Septembre – année scolaire 20...../20..... Autre date :

Situation actuelle : l'enfant est-il déjà scolarisé : **OUI** **NON**

Si oui, où ? Ville et département de l'école:.....Classe :

Périscolaire

Renseignements donnés à titre informatif, et devons être confirmé à la rentrée aux enseignant(e)s

Garderie matin : Oui Non

Garderie soir : Oui Non

Renseignement garderie – acm.diabolo@gmail.com

Cantine : Oui (*joindre fiche correspondante*) Non

TAP dès la fin de classe jusqu'à 16h30 (gratuit) : Oui (*joindre fiche correspondante*) Non

Transport scolaire : Oui Non

Signature

Je soussigné (e) :*père/mère/tuteur* de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur ce formulaire et m'engage à signaler tout changement de situation au cours de la scolarité de mon enfant.

Date :

Signature :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Éducation nationale, « Base Elèves 1^{er} Degré ». Le Président du SIRIS est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEC de circonscription ou de l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

Documents à fournir impérativement pour toute demande de pré-inscription :

- ✓ Demande d'inscription scolaire remplie et signée
- ✓ Livret de Famille complet
- ✓ Justificatif de domicile récent

Le cas échéant :

- ✓ Parents divorcés ou séparés : le jugement de divorce ou de séparation fixant la résidence de l'enfant. Pour les parents séparés (sans jugement) fournir une attestation de l'autre parent stipulant qu'il accepte l'inscription à l'école de Bellegarde.
- ✓ Pour les nouveaux arrivants : Certificat de radiation délivrée par l'école actuelle de l'enfant

LE DOSSIER DOIT ETRE RETOURNÉ COMPLET AU S.I.R.I.S. DE BELLEGARDE :

Cour d'Antin 45270 BELLEGARDE
Tél/Fax : 02 38 90 24 78
syndicats@bellegarde45.fr

Attention !

Après l'inscription au S.I.R.I.S.

le passage devant le directeur ou la directrice de l'école est obligatoire.

Seule l'admission effectuée par le responsable de l'école vaut inscription définitive.

Ecole Maternelle

Allée Pauline Kergomard
45270 Bellegarde
02 38 90 15 92

Ecole Primaire de Bellegarde

CP / CE1 / CE2
Rue des Estivaux
45270 Bellegarde
02 38 90 10 85

Ecole Primaire de Quiers/Bezonde

CE2 / CM1 / CM2
144 Rue de la Mairie
45270 Quiers sur Bezonde
02 38 90 26 36